

**CAISSE DES ÉCOLES
DE
SAINT-MICHEL-SUR-ORGE**

Siège : Mairie de Saint-Michel-sur-Orge
Département de l'Essonne
Arrondissement de Palaiseau

2023 –04 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA CAISSE DES ÉCOLES DE LA VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à dix-huit heures trente, le Comité d'Administration de la Caisse des Écoles de Saint-Michel-sur-Orge, régulièrement convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni en la mairie de Saint-Michel-sur-Orge, sous la Présidence de Madame Maria MENICACCI-FERRAIN, Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles ;

Etaient présents :

Madame Maria MENICACCI-FERRAIN, Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles
Monsieur Nicolas DE BOISHUE, Adjoint au Maire en charge du Patrimoine et de la santé
Madame Carole COUTON, Adjointe au Maire en charge de la vie associative et festive
Madame Florine EKOUE, Conseillère municipale déléguée
Monsieur David FERREIRA, Membre élu de la Caisse des Ecoles
Monsieur Thierry JULLIEN, Conseiller municipal délégué
Monsieur Denis NOIROT-DUVAL, Conseiller municipal délégué

Etaient excusés :

Madame Bérénice BEYL, Membre élue de la Caisse des Ecoles
Madame Aurore BRESSY, Directrice de l'école maternelle Jules Verne
Madame Nora FOSSIEZ, Membre élue de la Caisse des Ecoles
Madame Nathalie MOAL-RICHARD, Membre élue de la Caisse des Écoles
Madame Nathalie LEMAIRE, Directrice de l'école élémentaire Jules Verne
Monsieur Mehdi KESRAOUI, Conseiller municipal délégué
Madame Nadine PETIT, Inspectrice de l'Éducation Nationale
Madame Sophie RIGault, Présidente de la Caisse des Ecoles

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 7
Nombre de suffrages exprimés : 7
Votes : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0

LE COMITE D'ADMINISTRATION, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, après s'être fait présenter le budget primitif et la décision modificative de l'exercice considéré,

1° **APPROUVE** le compte administratif 2022, lequel peut se résumer ainsi :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

SECTION	Prévisions (1)	Réalisations (2)	Restes à réaliser (3)
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	135 001,04	25 916,00	
RECETTES	135 001,04	25 887,00	
RESULTAT DE L'EXERCICE		- 29,00	
RESULTAT REPORTE		114,04	
RESULTAT CUMULE		85,04	
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	292 845,15	259 200,25	
RECETTES	292 845,15	235 047,70	
RESULTAT DE L'EXERCICE		- 24 152,55	
RESULTAT REPORTE		47 607,93	
RESULTAT CUMULE		23 455,38	

(1) Cumul budget primitif et décisions modificatives

(2) Titres ou mandats émis

(3) En dépenses : dépenses engagées non mandatés, en section d'investissement et non rattachées, en section de fonctionnement. En recettes : recettes certaines restant à émettre (art. R241-13 du code des communes), en section d'investissement - et non rattachées en section de fonctionnement.

2° **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

4° **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

5° Madame Maria MENICACCI-FERRAIN, Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles
Monsieur Nicolas DE BOISHUE, Adjoint au Maire en charge du Patrimoine et de la santé
Madame Carole COUTON, Adjointe au Maire en charge de la vie associative et festive
Madame Florine EKOUE, Conseillère municipale déléguée
Monsieur David FERREIRA, Membre élu de la Caisse des Ecoles
Monsieur Thierry JULLIEN, Conseiller municipal délégué
Monsieur Denis NOIROT-DUVAL, Conseiller municipal délégué

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-269101820-20230323-2023-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation Carole OLIVER



ont signé au registre des délibérations

Pour expédition conforme,

Fait et délibéré en mairie de Saint-Michel-sur-Orge, le 23 mars 2023



Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles

Maria MENICACCI-FERRAIN

Publication en ligne le : 07/04/2023

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.